MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 – 63

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260423-D202663-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :

17/04/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	 27
Présents	 23
Votants	 27

Objet :

INSTALLATIONS CLASSÉES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Laure PONDARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Marie-Laure PONDARD – Joël CRUBLET – Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Dominique HEMERY-BESNARD – Alexandre GAILLARD - Nathalie MORICE – Jean-Emmanuel LAUZET - Françoise GUYOT – Jeannick MÉNARD – Chloé GEFFRAY – Vincent MAHÉ – Marie-Christine PRAUD – Fabrice PORON - Laurence MOREL – Vincent BOLOGNINI – Irma LEROY – Clément DELAPORTE – Anne-Laure MARCHAL – François CONTIN – Josyane PARENT – Daniel BARRE – Véronique POITEVIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Philippe MARCHAND donne procuration à M. Antoine LAGNEAU
Madame Marine GOYON donne procuration à Mme Laurence MOREL
Madame Catherine ROBIN donne procuration à Mme Véronique POITEVIN
Monsieur Guillaume BROHAN donne procuration à M. Daniel BARRE

SECRETAIRE : Monsieur Alexandre GAILLARD

2026. 63 / INSTALLATIONS CLASSEES : consultation du public SOCIÉTÉ ADEOS

Monsieur Joël CRUBLET, Adjoint en charge de l'urbanisme, informe l'Assemblée qu'une consultation du public est ouverte depuis le 9 avril 2026 et jusqu'au 11 mai 2026 concernant la demande présentée par la société ADEOS, en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet de rassemblement et d'augmentation des activités réalisées sur plusieurs sites de production sur un nouveau site au lieu-dit Tournebride à Bains-sur-Oust.

Le dossier est consultable :
- à la mairie du lieu d'installation,
- sur le site internet de la préfecture de d'Ille-et-Vilaine, à l'adresse suivante : https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe

Conformément à l'article R 512-46-11 du code de l'environnement, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur ce projet. (pendant la consultation ou au plus tard 15 jours après la fin de la consultation du public).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable concernant la demande présentée par la société ADEOS (qui doit intervenir pendant la consultation ou au plus tard 15 jours après la fin de la consultation du public). La Commune de Bains-sur-Oust n'émet ni remarque particulière, ni observation.

Pour extrait certifié conforme,
Madame la Maire
Marie-Laure PONDARD